

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU
CONSEIL DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
---:-:-:-:-:-

DECRET N° 78/190 DU 9 MARS 1978
portant nomination de Mr. KITOKO André, Ingénieur
en Chef des Travaux Publics de 1er échelon en
qualité de Directeur de l'Hygiène et de
l'Assainissement. --

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'Acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions;

Vu l'Acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation
et la structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu le décret 77/I65 du 5 Avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'Ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice
du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 78/111 du 14 Février 1978 portant
réorganisation du Secrétariat Général à la Santé;

Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du
5 Novembre 1977,

D E C R E T E :

ARTICLE 1^{er}.— Monsieur KITOKO André, Ingénieur en Chef des Travaux Publics
de 1er échelon, précédemment en service au Secrétariat Général à la Santé
Publique est nommé Directeur de l'Hygiène et de l'Assainissement.

ARTICLE 2.— Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 3.— Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise
de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. —

Fait à Brazzaville, le 9 MARS 1978

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan,
Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Médecin Commandant D.A. MISSONTSA.

Colonel Louis SYLVAINE-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Henri LOPEZ.

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

Alphonse MOUSSOU-POUATI.